

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29/05/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN

Absente excusée : Madame Danick FLEURY

Pouvoir : Mme Danick FLEURY a donné pouvoir à M. Bernard DAIGNY.

Madame Sandrine DESSEAUX a été élue secrétaire.

1/ Organisation des TAP – rentrée 2015/2016 :

- Monsieur Beltri rend compte des contacts avec 3 associations et les propositions reçues pour l'organisation des Tap à la rentrée prochaine.
 - Léo Lagrange propose 2 animateurs et la prise en charge du service pour 9.911€
 - Pep 80 n'a pas donné de réponse
 - Familles Rurales propose 1 directrice présente toute la journée le mardi, intègre le personnel communal qualifié (Mmes Dubois et Darcis) et la possibilité d'un animateur remplaçant le vendredi affecté sur 3 communes pour un coût de 6.000€

La commission propose de retenir Familles rurales.

Le Maire communique la proposition des Francas qui met 1 animateur en plus du personnel les mardis et vendredis pour un coût de 5.550€ net. Cette année, le service a toujours fonctionné avec trois intervenants et compte tenu de l'attrait des animations proposées l'effectif devrait être plus important. L'effectif maximal pour un animateur est de 14 enfants de moins de 6ans ou 18 enfants de plus de 6ans.

Les deux propositions se valent dans leur contenu (fonctionnement, activités, élaboration du Pedt, facturation, coût) mais la présence d'un animateur le vendredi est essentielle pour le bon fonctionnement du service. Le contrat signé est annuel.

Le Conseil vote 7 favorables aux Francas par 7 pour / 3 favorables à Familles Rurales et 5 abstentions. Le contrat TAP 2015/2016 sera donc confié aux Francas.

- **Tarif** : le tarif est maintenu à 0,75€ la ½ heure à l'unanimité
- **Rentrée 2015/2016** : Pas d'ouverture de classe à la rentrée, mais probable l'année suivante (effectif de 90 enfants) – Pas d'affectation à ce jour sur le poste laissé vacant par Mme Verkest – La direction sera assurée par Mme Cathia Dumortier. De ce fait, des aménagements sont nécessaires côté maternelle dans la classe annexe (aménagement d'un coin bureau/téléphone/ligne internet) et l'utilisation des locaux est à revoir en attendant l'agrandissement de l'école: si les plus petits auront leurs activités Tap dans cette classe, la garderie et les Tap des plus grands devront être assurés dans la petite salle de réunion et la salle polyvalente. Le Club des Aînés pourrait intégrer alors temporairement l'espace réservé à la cantine.

Du mobilier supplémentaire (tables, chaises, bancs) sera nécessaire pour la rentrée – dépense estimées à 928,32€ttc. Validé par le conseil.

Des travaux ont été demandés en conseil d'école : suppression de la vasque dans les toilettes des petits, sécurisation des boîtes aux lettres, installation de deux bancs dans la cour et d'un espace plus grand pour les vélos et trotinettes. Pour balayage de la cour, M. Thibaut se propose de balayer la cour avant la rentrée.

- **Extension de l'école** : toujours en attente de la subvention d'état (DETR), M. le Maire doit contacter la Sous-préfecture mardi prochain.

2/ Tarifs cantine – garderie 2015/2016 : Le Maire rappelle les tarifs en vigueur – repas 3,35€ et garderie 0,75€ la ½ heure. A l'unanimité les tarifs sont reconduits pour l'année 2015/2016.

3/ Injonctions de payer frais de scolarité à Mézières : Le Maire communique la lettre de Mme la Préfète qui demande l'ouverture de crédits au budget pour le règlement des frais pour les enfants de Plessier scolarisés à Mézières (2012/2013 et 2013/2014 pour 5.744,28€). A défaut, la préfecture procédera d'office au recouvrement après saisine de la Cour des Comptes. Le Conseil est contre le principe de régler des frais supplémentaires alors que la commune dispose des équipements pour accueillir ces élèves et s'oppose formellement à ces inscriptions budgétaires. Une réponse argumentée sera faite à Mme la Préfète.

4/ Eolien – choix de la société chargée de l'étude :

- Le 4 juin dernier, il a été décidé de lancer une étude sur l'éolien, il convient donc de choisir entre les trois sociétés qui se sont présentées lors des précédents conseils : Valéco – Elicio France – Global Wind Power

Le Maire a communiqué aux Conseillers un tableau comparatif des propositions de ces dernières et leur demande de sélectionner une société : ne prennent pas part au vote Mmes Patte & Cleuet, Mrs Daigny & Beltri + pouvoir de Mme Fleury – 5 votes pour Elicio & 5 abstentions. La Sté Elicio France représentée par M. Martin se chargera donc de cette étude.

5/ Eolien – convention Valorem :

- **Convention Valorem :** Le Maire représente aux conseillers une nouvelle convention à signer avec Valorem pour le parc éolien chemin de Fresnoy ; le conseil avait rejeté l'offre de Valorem jugeant qu'elle n'était pas suffisante du fait de la perte de produit fiscal après modification de la puissance des éoliennes. Le Conseil demande une indemnité globale de 3.000€/an pour surplomb et passage de câbles enterrés. Le Maire est autorisé à signer cette convention, étant entendu que ces indemnités viendront, en plus de l'indemnité unique de 60.000 € négociée, pour l'entretien des chemins.

6/ Etude Agenda programmé d'accessibilité (Ad'Ap) – offre agence Diverscités :

- M. Roux, architecte - agence Diverscités à Amiens - a fait le tour des bâtiments et équipements communaux en vue de rédiger l'agenda d'accessibilité programmé à déposer pour le 27/09/2015. D'importants travaux seront nécessaires pour rendre accessibles et utilisables les locaux par les handicapés, en particulier aux vestiaires du stade, à la petite salle de réunion, à la salle polyvalente, à la mairie, aux écoles, à l'église et au cimetière.

Le coût pour le diagnostic, les prescriptions, l'estimation, les dérogations éventuelles et la rédaction de l'agenda = 2.480€ ht. L'offre est validée par le Conseil par 14 voix . Le Maire envisage une renégociation du prix à la baisse.

7/ Questions diverses :

- **Radars pédagogiques rue d'Hangest :** Le branchement des radars sur l'éclairage public nécessite que l'éclairage soit allumé toute la nuit (charge des batteries), aussi, la solution d'installer des radars solaires a été privilégiée. M. Lescureux, communique les prix : Elancité = 4.627,80 € ttc ; Data collect = 5.111,05€ ttc ; Icare = 6.576€ ttc. Le Conseil retient le devis d'Elancité et charge le Maire de présenter les demandes de subvention « Amendes de Police » et Idéal ainsi que l'accord de préfinancement auprès du Département. L'agence routière sera informée puisque ces installations se feront en bordure d'une route départementale.

- **Contrat aidé** : Le Maire suggère aux conseillers de recourir à un emploi sous contrat aidé pour, d'une part remplacer M. Hanquier pendant ses congés et d'autre part le seconder dans son travail. Ce contrat d'un an, renouvelable 2 fois, de 20h minimum/mois concerne des jeunes de 16 à 25 ans avec CAP maximum. Un stage de 15 jours préalable et une période d'essai de 1 mois permettront à la commune de ne pas s'engager si l'employé n'est pas sérieux. Une aide l'état de 75% du salaire brut sera versée et un allègement de charges patronales accordé. Coût estimé 320€/mois net.
Les conseillers se félicitent que la commune soit bien fleurie mais il faut convenir que l'arrosage et l'entretien des massifs demandent beaucoup de temps.
Le Conseil décide l'embauche d'un contrat aidé pour 20h/semaine par 8 voix pour / 1 contre et 6 abstentions.
- **Grange Kornoutytsch** : Le conseiller juridique de la commune doit communiquer le nom de trois avocats amiénois. L'avocat retenu sera chargé de saisir le président du tribunal de Grande Instance qui jugera en référé.
- Monsieur le Maire annonce que le 21 novembre midi, sera organisée la dégustation du Beaujolais nouveau, avec plateau repas, à la salle polyvalente. Cette manifestation va être organisée par l'association de parents d'élèves qui doit se constituer en Septembre. Les bénéfiques serviront à cofinancer le voyage de fin d'année des enfants ou organiser un voyage supplémentaire. La salle sera mise à disposition gracieusement.
- Le Maire rappelle qu'une fête pour le départ en retraite de Mme Verkest aura lieu le 26 juin à 17h. au stade. Il communique le programme et invite chacun à y participer.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 29 juin 2015

Le Maire,